



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur des règlements numéro 296-2026 et 297-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le règlement numéro **296-2026** sur la gestion contractuelle a été adopté par le conseil municipal le 8 septembre 2026;

QUE le règlement numéro **297-2026** sur la garde et le contrôle des chiens a été adopté par le conseil municipal le 8 septembre 2026;

QUE les règlements numéro 296-2026 et 297-2026 **entreront en vigueur** le 10 septembre 2026;

QUE les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 10 septembre 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière